

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE FORMATION POUR L'EMPLOI

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

AVANT-PROPOS

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION FORMATION POUR L'EMPLOI	4
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PRESENTATION DE LA MISSION	5
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	8
PROGRAMME FORMATION INITIALE	9
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	10
PRESENTATION DU PROGRAMME	10
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	11
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	13
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	13
*ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	14
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	14
TITRE 3 ET 4 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES ET TRANSFERTS	14
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14
PROGRAMME FORMATION CONTINUE	15
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	16
PRESENTATION DU PROGRAMME	16
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	17
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	18
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	18

MISSION FORMATION POUR L'EMPLOI

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'APPRENTISSAGE, CHARGE DE L'INSERTION DES JEUNES**.

PRESENTATION DE LA MISSION

La mission « **Formation pour l'Emploi** » est un compte d'affectation spéciale (CAS). Il est créé conformément à l'article 50 de la loi organique 20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), modifiée et complétée par la loi organique n°017/2020 du 17 juillet 2020, qui dispose en son article 50 que certaines recettes peuvent être directement affectées à certaines dépenses, notamment lorsqu'un lien économique réel existe entre une recette donnée et la dépense qu'elle finance ou lorsqu'un bailleur de fonds veut destiner un financement à un objet précis. Ces affectations prennent la forme de budgets annexes, de comptes spéciaux ou de procédures particulières au sein du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial.

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et les comptes de commerce. Il constitue une mission au sens de l'article 37 de la LOLFEB et leurs crédits sont spécialisés par programme (article 52).

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « **Formation pour l'Emploi** » était mise en œuvre par le ministère en charge de **l'emploi, de la fonction publique, du travail et de la formation professionnelle**, qui avait entre autres pour missions de concevoir et de mettre en œuvre la Politique du Gouvernement en matière de Formation Professionnelle, en collaboration avec les autres départements ministériels concernés et en concertation avec les partenaires sociaux.

Ces missions consistent principalement à :

- Promouvoir les offres de formations pour les métiers émergents ;
- Promouvoir le partenariat public / privé autour des centres de formation ;
- Promouvoir la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés sociales ;
- Prendre en compte les jeunes en milieu carcéral.

La mission Formation pour l'Emploi est alimentée par les ressources issue de la Contribution à la Formation Professionnelle, calculée sur la masse salariale annuelle constituée par l'ensemble de la rémunération brute mensuelle perçue par chaque salarié, y compris les indemnités, primes, gratifications et tous autres avantages en argent, et en nature, avant déduction des retenues faites en vue de la constitution des pensions de retraite et des cotisations de sécurité sociale, dans la limite du plafond fixé par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Le CAS « Formation pour l'Emploi » comprend deux programmes :

- **Formation initiale ;**
- **Formation continue.**

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes recensés au sein de la mission « Formation pour l'Emploi » sont :

- ordonnance n°8/73 portant création de l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels ;
- loi 08/2001 du 12 décembre 2001 portant orientation générale de la Formation Professionnelle ;
- loi 09/2001 du 12 décembre 2001 portant création du Fonds National de la Formation Professionnelle ;
- décret 308 du 22 mars 2011 portant attribution et organisation du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- décret n°0853 du 24 octobre 2014 portant statuts de l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels.

PRINCIPALES REFORMES

Les principales réformes visent essentiellement la refonte des curricula, la modernisation des plateaux techniques, la réhabilitation des centres de formation, le développement des partenariats publics/privés, la formation et l'accompagnement des personnes vulnérables ainsi que la prise en compte des réalités économiques des différentes localités dans les offres de formation.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : Améliorer le dispositif de Gouvernance de l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels avec une forte implication du secteur privé.	Nombre de textes juridiques et fonctionnels élaborés pour l'ANFEP	Nombre		5	0	-5	10(2021)
	Nombre de Conseils d'Administration ordinaires organisés	Nombre		2	1	-1	6 (2023)
	Nombre de séminaires de perfectionnement des personnels d'encadrement de l'ANFEP tenus	Nombre		2	2	0	6 (2023)
	Nombre de missions de contrôle effectués dans les centres de formation	Nombre		2	3	1	6 (2023)
	Nombre de fiches de postes rédigés	Nombre		20	20	0	60 (2023)
	Nombre de conseils d'établissements installés	Nombre		11	0	-11	15 (2023)
	Taux d'acquisition et installation du Desk	%		50	10	-40	100 (2022)
Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'offre de formation	Nombre de stagiaires formés	Nombre	3000	3800	3364	-436	3800
	Nombre de programmes de formation adaptés aux besoins du marché	Nombre	13	10	7	-3	10
	Nombre de formateurs perfectionnés	Nombre	80	60	31	-29	60
	Taux de réussite à l'examen	%	85	90	85	5	90
	Taux d'avancement de l'étude de mise en place de la formation à distance	%	0	30	0	-30	30
OBJECTIF N°3: Parvenir à adapter les formations aux réalités économiques de chaque localité	Nombre de filières ouvertes	Nombre	0	2	0	0	8 (2023)
	Nombre de stagiaires formés par localité	Nombre	0	60	0	0	260 (2023)
OBJECTIF N°4: Parvenir à développer des dispositifs de Formation (Santé et Transport)	Nombre de réunions tenues avec les partenaires publics	Nombre	8	8	8	0	10 (2023)
	Nombre de dispositifs de Formation validés	Nombre	0	2	2	0	2 (2023)

Objectif 1 : Améliorer le dispositif de Gouvernance de l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels avec une forte implication du secteur privé

En ce qui concerne l'élaboration des textes juridiques, l'Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels (ANFEP) prévoyait la révision de certains textes réglementaires, notamment :

- l'Arrêté n°177/MFPAIJ/SG/DGANFEP/DFEC portant organisation et attributions des organes des examens et concours de la Formation et d'Enseignement Professionnels ;
- le projet de décret portant organisation de la Formation Continue au profit des salariés du Secteur Privé, des personnels des établissements et entreprises publics et des artisans ;
- le projet de Contrat Annuel de Performance entre la Direction Générale de l'ANFEP et les établissements conformément au décret n°000354 du 16 septembre 2020 fixant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics de formation et d'enseignement Professionnels. Ledit document a été élaboré en lien avec le PRODECE/BANQUE MONDIALE. Toutefois, le document doit faire l'objet de validation par le Conseil d'Administration ;
- la révision de la Convention Collective de l'Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels datant du 11 août 1984 ;
- le règlement intérieur de l'Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels.

Le non aboutissement de ce résultat tient au caractère transversal de certains textes d'une part, et à l'examen d'autres textes par les différentes commissions mises en place par le Ministre, d'autre part.

S'agissant de l'installation des conseils d'établissements, une décision du Conseil des Ministres, courant 2021, mettait fin au mandat des administrateurs de l'ANFEP ; ce qui n'a pas permis l'organisation du Conseil d'Administration devant valider

les conseils d'établissements.

Le processus d'acquisition du Desk s'est achevé sur la procédure de passation de marché. A l'issue de ladite procédure, le marché a été attribué au prestataire X-GESTPRO.

Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'offre de formation

- le nombre de stagiaires formés (3364) est en deçà de l'objectif prévu parce que l'ouverture des filières dans les nouveaux centres se fait progressivement ;
- les programmes de formation adaptés aux besoins du marché sont rédigés en collaboration avec les opérateurs économiques, la mobilisation de ces derniers pour une longue période (2 mois) est relative ;
- le perfectionnement des formateurs s'est uniquement focalisé à Libreville et non à l'intérieur du pays ;
- ce taux de réussite à l'examen s'explique par le fait que les candidats admissibles au premier tour éprouvent des difficultés à trouver des stages en entreprises pour finaliser leur formation ;
- la mise en place de la formation à distance avait pour préalables l'acquisition et l'installation d'équipements spécifiques notamment un Desk. La non réalisation de ces préalables n'a pas permis l'atteinte de ce résultat.

Objectif 3 : Parvenir à adapter les formations aux réalités économiques de chaque localité

Proposer des formations adaptées aux réalités économiques de chaque localité nécessite la mise en place d'un certain nombre de préalables, notamment les structures d'accueil et les équipements. Pour ce faire, l'ANFEP envisageait la construction, la réhabilitation et l'équipement des Centres d'Appui au Monde Rural (CAMR).

Ces manquements n'ont pas permis la réalisation des résultats attendus sur cet objectif.

Objectif 4 : Parvenir à développer des dispositifs de Formation (Santé et Transport)

Dans le domaine de la santé, le dispositif de formation de vendeuse en pharmacie a été validé en collaboration avec l'ordre des pharmaciens du Gabon.

Dans le domaine des transports, le dispositif validé avec le Ministère des Transports porte sur la conduite des engins lourds. La formation est assurée par BA'DJIN CONSULTING.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021	Ecart (b-a)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP Régles en 2021 (b)	Ecart (d-c)
N°35.923	Programme : Formation Initiale	1 700 702 945	3 058 725 416	1 358 022 471	1 700 702 945	3 027 725 416	1 327 022 471
1	Formation diplômante	1 537 449 885	3 058 725 416	1 521 275 531	1 537 449 885	3 027 725 416	1 490 275 531
2	Formation qualifiante	163 253 060	-	- 163 253 060	163 253 060	-	- 163 253 060
N°35.924	Programme : Formation continue	748 309 296	71 805 000	- 676 504 296	748 309 296	52 305 000	- 696 004 296
1	Formation des employés et des tiers	718 564 396	52 305 000	- 666 259 396	718 564 396	52 305 000	- 666 259 396
2	Accompagnement des porteurs de projets	29 744 900	19 500 000	- 10 244 900	29 744 900	-	- 29 744 900
Total pour la mission		2 449 012 241	3 130 530 416	681 518 175	2 449 012 241	3 080 030 416	631 018 175

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme et titre		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021	Ecart (b-a)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP Régles en 2021 (b)	Ecart (d-c)
N°35.923	Programme : Formation initiale	1 700 702 945	1 117 616 566	- 789 604 379	1 700 702 945	3 027 725 416	1 327 022 471
	Titre 2. Dépenses de personnel		398 133 700		-	398 133 700	398 133 700
	Titre 3. Dépenses de biens et services	612 253 060	524 924 585	- 87 328 475	612 253 060	474 424 585	- 137 828 475
	Titre 4. Dépenses de transfert		206 518 000		-	206 518 000	206 518 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 088 449 885	386 173 981	- 702 275 904	1 088 449 885	386 173 981	- 702 275 904
	Titre 6. Autres dépenses		1 562 475 150		-	1 562 475 150	1 562 475 150
N°35.924	Programme : Formation continue	748 309 295	52 305 000	- 696 004 295	748 309 295	52 305 000	- 696 004 295
	Titre 3. Dépenses de biens et services	204 084 353	52 305 000	- 151 779 353	204 084 353	52 305 000	- 151 779 353
	Titre 5. Dépenses d'investissement	544 224 942	-	- 544 224 942	544 224 942	-	- 544 224 942
Total pour la mission		2 449 012 240	3 130 530 416	- 1 485 608 674	2 449 012 240	3 080 030 416	631 018 176
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	398 133 700	-	-	398 133 700	398 133 700
	Titre 3. Dépenses de biens et services	816 337 413	577 229 585	- 239 107 828	816 337 413	526 729 585	- 289 607 828
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	206 518 000	-	-	206 518 000	206 518 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 632 674 827	386 173 981	- 1 246 500 846	1 632 674 827	386 173 981	- 1 246 500 846
	Titre 6. Autres dépenses	-	1 562 475 150	-	-	1 562 475 150	1 562 475 150

PROGRAMME FORMATION INITIALE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme formation initiale vise à promouvoir la bonne gouvernance de l'Agence et à offrir aux stagiaires admis sur concours, une formation professionnelle en vue de l'acquisition d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un certificat délivré ou reconnu par l'Etat pour leur insertion dans le monde du travail. Ce programme est mis en œuvre par l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ANFPP) au bénéfice des centres publics et les centres privés agréés reconnus d'utilité publique.

Il est en cohérence avec les programmes « formation professionnelle », « emploi et travail décent », « administration pénitentiaire » et « protection sociale », dans le cadre de la formation et de l'insertion.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme « formation initiale » s'articule autour des actions ci-après.

ACTION N° 1 : FORMATION DIPLOMANTE

Cette action vise à offrir des formations adaptées aux besoins économiques, en formant, des stagiaires, dans les métiers qui offrent des opportunités d'emplois salariés et d'auto emploi.

ACTION N° 2 : FORMATION QUALIFIANTE

Cette action vise à :

- Offrir des formations, de courte durée, variées et génératrices d'emplois pour lutter contre le chômage et, prioritairement, celui des jeunes déscolarisés, les jeunes en conflit avec la loi et les handicapés ;
- Assurer des formations conçues de manière à préparer les apprenants à une insertion réussie dans le monde du travail.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Ce programme s'inscrit dans la vision du Chef de l'Etat de « placer l'homme au cœur de l'action, à la fois en tant qu'acteur du développement et bénéficiaire de ce développement ». Le Chef de l'Etat indique notamment dans son projet de Société, l'Avenir en confiance : « Nous ne proposons aucun avenir à nos enfants si nous ne sommes pas capables de leur apporter la meilleure formation qui soit pour les métiers de demain ».

La mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation va induire un besoin substantiel de main-d'œuvre ; 325 000 emplois seront requis dont 217 000 directs et 107 000 indirects. Avec un potentiel de création de près de 200 000 emplois directs, le Gabon vert (agriculture et agro-industrie, pêche, forêt/bois) sera, en 2025, le premier employeur devant les secteurs minier et pétrolier qui nécessiteront 17 500 et 10 000 emplois.

Le besoin en main d'œuvre qualifiée est estimé à 150 000 personnes soit 52% du besoin total en main d'œuvre. Ce besoin en qualification se décline en 8 400 ingénieurs ou cadres, 20 000 techniciens supérieurs et agents de maîtrise, 121 600 techniciens ou ouvriers qualifiés et 67 000 ouvriers non qualifiés.

L'objectif principal du programme « formation initiale » est de mettre à la disposition de la nation des femmes et des hommes formés capables de s'insérer harmonieusement dans le monde du travail.

ENJEUX

Faciliter l'insertion des apprenants dans la vie active.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Améliorer le dispositif de Gouvernance de l'ANFPP avec une forte implication du secteur privé.

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré 5 textes juridiques et fonctionnels de l'ANFPP ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir organisé deux Conseils d'Administration ordinaires ; Résultat annuel attendu 3 : Avoir tenu 2 séminaires de perfectionnement des personnels d'encadrement de l'ANPP ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir effectué 2 missions de contrôle dans les centres de formation ;
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir installé 11 conseils d'établissements ;
- Résultat annuel attendu 6 : Avoir rédigé 20 fiches de postes.
- Résultat annuel attendu 7 : Avoir acquis et installé un Desk.

OBJECTIF N°2 : Améliorer la qualité de l'offre de formation

- Résultat annuel 1 : Avoir formé au moins 5500 stagiaires ;
- Résultat annuel 2 : Avoir adapté 20 programmes de formation aux besoins du marché ;
- Résultat annuel 3 : Avoir perfectionné 80 formateurs ;
- Résultat annuel 4 : Avoir atteint 95% de réussite à l'examen national ;
- Résultat annuel 5 : Etre parvenu à 70% du taux de réalisation de l'étude sur la mise en place de la formation à distance.

OBJECTIF N°3 : Parvenir à donner aux personnes vulnérables une formation qualifiante

- Résultat annuel 1 : Avoir permis à 10% (effectifs ?) des handicapés d'obtenir une formation qualifiante ;
- Résultat annuel 2 : Avoir formé 30 (effectifs ?) jeunes en conflit avec la loi.

OBJECTIF N°4 : développer des dispositifs spécifiques de formation

- Résultat annuel 1 : Avoir tenu 5 réunions avec les partenaires publics
- Résultat annuel 2 : Avoir validé 2 dispositifs de formation spécifiques

OBJECTIF N°5 : Parvenir à adapter les formations aux réalités économiques de chaque localité

- Résultat annuel 1 : Avoir ouvert 2 filières par localité ;
- Résultat annuel 2 : Avoir formé 60 stagiaires par localité.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

Objectif Stratégique n°1 : Améliorer le dispositif de Gouvernance de l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels avec une forte implication du secteur privé.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré 5 textes juridiques et fonctionnels de l'ANFPP ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir organisé deux Conseils d'Administration ordinaires ; Résultat annuel attendu 3 : Avoir tenu 2 séminaires de perfectionnement des personnels d'encadrement de l'ANPP ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir effectué 2 missions de contrôle dans les centres de formation ;
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir installé 11 conseils d'établissements ;
- Résultat annuel attendu 6 : Avoir rédigé 20 fiches de postes.
- Résultat annuel attendu 7 : Avoir acquis et installé un Desk.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : Aucun texte juridique et fonctionnel de l'ANFPP n'a été élaboré ;
- Résultat annuel attendu 2 : 1 Conseil d'Administration ordinaire a été organisé sur les deux prévus ; Résultat annuel attendu 3 : 2 séminaires de perfectionnement des personnels d'encadrement de l'ANPP (Approche par Compétence /APC ; Séminaire sur l'implémentation des curricula) ;
- Résultat annuel attendu 4 : 3 missions de contrôle ont été effectuées dans les centres de formation ;
- Résultat annuel attendu 5 : Aucun conseil d'établissement n'a été installé ;
- Résultat annuel attendu 6 : 20 fiches de postes ont été élaborées ;
- Résultat annuel attendu 7 : Le Desk n'a pas été acquis.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes juridiques et fonctionnels élaborés pour l'ANFEP	Nombre		5	0	-5		10(2021)
Nombre de Conseils d'Administration ordinaires organisés	Nombre		2	1	-1	2	6 (2023)
Nombre de séminaires de perfectionnement des personnels d'encadrement de l'ANFPP tenus	Nombre		2	2	0	2	6 (2023)
Nombre de missions de contrôle effectués dans les centres de formation	Nombre		2	3	1	2	6 (2023)
Nombre de fiches de postes rédigés	Nombre		20	20	0	20	60 (2023)
Nombre de conseils d'établissements installés	Nombre		11	0	-11	4	15 (2023)
Taux d'acquisition et installation du Desk	%		50	10	-40	50	100 (2022)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les contre-performances enregistrées sur cet objectif portent principalement sur l'élaboration des textes juridiques de l'ANFEP, l'organisation des Conseils d'Administrations ordinaires, l'installation des conseils d'établissement et l'acquisition d'un Desk.

Sur le premier point, le non aboutissement de ce résultat tient au caractère transversal de certains textes d'une part, et à l'examen d'autres textes par les différentes commissions mises en place par le Ministre, d'autre part. Ainsi, l'ensemble des projets de textes ont été élaborés et se trouvent en instance de validation.

S'agissant du second point, les textes réglementaires de l'ANFEP prévoient la tenue de deux conseils d'administrations ordinaires chaque année. Toutefois, une décision prise en Conseil des Ministres en l'an 2021 mettait fin au mandat des administrateurs dudit Conseil ; ce qui n'a plus permis l'organisation de la seconde session ordinaire.

Concernant le troisième point, la non-tenue de la seconde session du conseil d'administration ordinaire, censé valider les conseils d'établissements, n'a pas permis leurs installations.

Enfin, en ce qui concerne l'acquisition du Desk, l'exercice 2021 s'est achevé sur la phase de passation des marchés, au terme duquel le marché a été attribué au prestataire X-GESTPRO.

Le programme enregistre une bonne performance sur le résultat portant sur l'organisation de contrôles effectués dans les centres de formation.

En effet, prévu effectué deux (2) missions de contrôles, la dynamique d'amélioration des conditions de formation a conduit à organiser trois (3) missions.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021	Ecart (b-a)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP Régles en 2021 (b)	Ecart (d-c)
Action 1 : Formation Diplômante	1 537 449 885	3 078 225 416	- 626 351 319	1 537 449 885	3 027 725 416	- 676 851 319
Titre 2. Dépenses de personnel		398 133 700			398 133 700	398 133 700
Titre 3. Dépenses de biens et services	449 000 000	524 924 585	75 924 585	449 000 000	474 424 585	25 424 585
Titre 4. Dépenses de transfert		206 518 000			206 518 000	206 518 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 088 449 885	386 173 981	- 702 275 904	1 088 449 885	386 173 981	- 702 275 904
Titre 6. Autres dépenses		1 562 475 150			1 562 475 150	1 562 475 150
Action 2 : Formation Qualifiante	163 253 060	-	- 163 253 060	163 253 060	-	- 163 253 060
Titre 3. Dépenses de biens et services	163 253 060	-	- 163 253 060	163 253 060	-	- 163 253 060
Titre 5. Dépenses d'investissement		-	-	-	-	-
Total pour le programme Formation Initiale	1 700 702 945	3 078 225 416	- 789 604 379	1 700 702 945	3 027 725 416	1 327 022 471
Titre 2. Dépenses de personnel	-	398 133 700	-	-	398 133 700	398 133 700
Titre 3. Dépenses de biens et services	612 253 060	524 924 585	- 87 328 475	612 253 060	474 424 585	- 137 828 475
Titre 4. Dépenses de transfert	-	206 518 000	-	-	206 518 000	206 518 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 088 449 885	386 173 981	- 702 275 904	1 088 449 885	386 173 981	- 702 275 904
Titre 6. Autres dépenses	-	1 562 475 150	-	-	1 562 475 150	1 562 475 150

Les données financières présentées dans ce programme proviennent de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor.

A cet effet, les éléments non justifiés tiennent de l'absence des détails notamment les titres 2 (Dépenses de personnel) et 6 (Autres dépenses).

*ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

En règle générale, les charges relatives à la rémunération de personnel ne sont pas prises en compte dans le CAS. Seules les dépenses relatives aux vacances des enseignements et des examens et concours sont pris en charge dans le présent CAS.

TITRE 3 et 4 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES ET TRANSFERTS

Nature des dépenses	Montant
Titre 3 : Dépenses de biens et services	495 300 875
Fournitures	225 652 577
Carburant véhicules divers	11 965 000
Frais de mission	10 860 000
Séminaires et colloques	51 025 148
Gardiennage	41 382 500
Entretien et réparation	133 038 097
Divers	21 377 553
Titre 4 : Dépenses de Transferts	139 850 000
Transferts courant aux centres de formation	139 850 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	753 457 275

Bien que n'étant pas prévus dans la loi de finances 2021, des transferts ont été effectués en vue de couvrir les charges liées à la mise en service des nouveaux centres multisectoriels.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Construction de Bâtiments	99 990 131
Réhabilitation de Bâtiments	89 068 695
Acquisition de matériels roulants	90 300 002
Equipements Informatiques	50 296 231
Autres équipements	49 545 171
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	379 200 230

PROGRAMME FORMATION CONTINUE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme formation continue vise à donner aux employés des entreprises, aux employés des administrations publiques et aux tiers une formation de perfectionnement, de spécialisation ou de reconversion en vue de leur adaptabilité aux mutations de leurs métiers. En outre, il vise également à donner :

- Aux entrepreneurs en activité des outils de perfectionnement ;
- À accompagner les porteurs de projets à réaliser leurs plans d'affaires en vue de se mettre à leur propre compte, de booster la performance de leurs activités et d'obtenir des financements.

Ce programme est mis en œuvre par l'ANFPP à travers les centres publics et les centres privés agréés reconnus d'utilité publique, et les partenaires économiques. Il est en cohérence avec les programmes « formation professionnelle ».

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme « formation continue » s'articule autour des actions ci-après :

ACTION N° 1 : FORMATION DES EMPLOYES ET DES TIERS

Cette action vise à offrir aux employés des entreprises publiques, privées et aux travailleurs indépendants des formations de perfectionnement qui leur permettent de s'adapter aux évolutions de leurs métiers. Elle vise également à offrir des formations de reconversion qui leur permettent d'acquérir des nouvelles compétences professionnelles pour occuper des emplois nouveaux.

ACTION N° 2 : ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Cette action vise à accompagner les porteurs de projets formés, dans l'élaboration et la finalisation de leurs plans d'affaires, dans la recherche des fonds auprès des bailleurs afin de démarrer leurs affaires.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

L'objectif principal du programme « formation continue » est de mettre à la disposition des entreprises et des administrations des formations qui permettent d'assurer le renforcement des compétences de leurs employés et de s'adapter aux évolutions de leurs métiers. Mais, également, de mettre à la disposition de la nation des femmes et des hommes formés capables de créer des activités génératrices de revenus.

ENJEUX

Le programme s'insère donc dans la problématique générale de la prise en compte de l'élaboration par l'Etat d'une véritable politique de formation continue.

Cette politique publique permet à l'Etat de s'assurer de la disponibilité des personnels toujours compétents et adaptés aux enjeux nouveaux.

Les enjeux sont donc :

- **Avoir des agents en permanence compétents à leurs postes de travail ;**
- **Faciliter la reconversion des salariés, fonctionnaires et tiers ;**
- **Faciliter l'insertion des porteurs de projets.**

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Accroître l'offre de formation

- Résultat annuel n°1 : Avoir perfectionné 500 (salariés, fonctionnaires et tiers) ;
- Résultat annuel n°2 : Avoir spécialisé ou reconverti 20 (salariés, fonctionnaires et tiers) ;
- Résultat annuel n°3 : Avoir formé 20 chefs d'entreprise.

OBJECTIF N°2 : Parvenir à développer les partenariats publics-privés

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir signé 5 partenariats.
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir 10% de formateurs issus des partenariats publics-privés.
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir 15% de formateurs permanents en immersion.

OBJECTIF N°3 : Assurer la formation des porteurs de projets

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir formé 20 porteurs de projets
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir suivi 20 porteurs de projets formés

Les résultats en lien avec la formation continue n'ont pas été atteints dans leur ensemble du fait du non lancement des activités y afférentes.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Dans les résultats, les contre-performances enregistrées sur les objectifs de ce programme portent principalement sur la non mise en œuvre de la formation continue.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
N°35.924 Programme : Formation Continue	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021	Ecart (b-a)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP Réglés en 2021 (b)	Ecart (d-c)
Action 1 : Formation des employés et des tiers	718 564 395	52 305 000	- 666 259 395	718 564 395	52 305 000	- 666 259 395
Titre 3. Dépenses de biens et services	174 339 453	52 305 000	- 122 034 453	174 339 453	52 305 000	- 122 034 453
Titre 5. Dépenses d'investissement	544 224 942	-	- 544 224 942	544 224 942	-	- 544 224 942
Action 2 : Accompagnement des porteurs de projets	29 744 900	19 500 000	- 10 244 900	29 744 900	-	- 29 744 900
Titre 3. Dépenses de biens et services	29 744 900	19 500 000	- 10 244 900	29 744 900	-	- 29 744 900
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme Formation Continue	748 309 295	71 805 000	- 676 504 295	748 309 295	52 305 000	- 696 004 295
Titre 3. Dépenses de biens et services	204 084 353	71 805 000	- 132 279 353	204 084 353	52 305 000	- 151 779 353
Titre 5. Dépenses d'investissement	544 224 942	-	- 544 224 942	544 224 942	-	- 544 224 942